

CONDITIONS GENERALES DE LA LOCATION

Dans nos locations de Claire

1 – DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le contrat. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le propriétaire au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

Les départs se font avant 11h et les arrivées à partir de 16 h - 19h. Les horaires sont convenus avec la Conciergerie des locations de Claire. Pour toute arrivée tardive ou retard, le client devra prévenir 6 heures au préalable. Il pourra consulter le livret d'accueil pour choisir ses options ENTREE/SORTIE prolongation du séjour.

2 – PAIEMENT

La réservation devient effective dès lors que le locataire verse l'acompte de 20% des conditions générales lues et validées, accompagné d'une attestation Responsabilité Civile Habitation Multirisque avec extension pour villégiature valide. Dans le cas des séjours inférieurs à 7 nuitées, nous fonctionnant comme un Hôtel.

Le solde de la location devra être versé au plus tard le jour de son arrivée

La taxe de séjour est mentionnée dans le contrat : 1.35€/ Nuit /Personne âgée de plus de 18 ans,(tarif à partir du 1^{er} janvier 2023). Les paiements se font par virement via Payline, sécurisé

3 – DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION

Un dépôt de garantie de **800,00 € pour le Cosy, 500€ pour l'Atelier ou le B3, par empreinte bancaire** est demandé la réservation au nom de la SAS CMI ou bien un chèque à l'arrivée. Il sera restitué au locataire sur demande par courrier, ou détruit, dans un délai de 15 jours et après un état des lieux effectué lors du départ et remise en état (nettoyage, changement des draps) dans les 72h après la sortie du locataire, par la conciergerie. Si un dégât est constaté, le locataire s'engage à réparer et payer la différence, sur la base de justificatifs donnés par le propriétaire. Le locataire est sensé détenir une assurance villégiature couvrant sa responsabilité civile.

4 – UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise la location d'une manière paisible, « en bon père de famille » et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. La location est louée meublée avec matériel, mobiliers, électroménagers et équipements tels qu'ils sont définis dans l'état descriptif. S'il y a lieu et sur présentation de facture, le propriétaire sera en droit de réclamer au preneur à son départ :- La valeur totale du prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location - Le prix de nettoyage des plaids, canapés, coussins, literie, rideaux rendus sales ;

Les Locations de Claire

SAS CMI SIRET 818 709 768 000 19 APE 6420 Z N°TVA INTRA FR76 818 709 768
52 Avenue Georges Clémenceau - 63240 Le Mont-Dore

- Une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, tapis, vitres, literie, mobiliers, ... (30% du prix d'un achat neuf équivalent pour remplacement).

La location est non-fumeur. Si lors de l'état des lieux, une odeur tenace de tabac est sentie et nécessite le traitement des textiles, le propriétaire est en droit de réclamer le paiement du nettoyage en pressing des rideaux et textiles (plaid, housses de coussins, ...).

Les animaux de compagnie sont acceptés sous certaines conditions et un supplément dans la facturation

Le propriétaire vous propose gratuitement une connexion internet par Wi-Fi. Il ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement ou panne du réseau Wi-Fi, tout comme la réception numérique des chaînes par antenne numérique. En cas de panne prolongée, un dépannage sera demandé au distributeur du réseau, mais le propriétaire ne peut être garant du délai, ce dernier dépendant du SAV du fournisseur.

Vous acceptez la charte d'utilisation à l'accès internet (Loi Hadopi) que voici :

« L'utilisateur à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation. L'utilisateur est informé qu'un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées,

il est donc préférable de le désactiver. L'utilisateur est également tenu de se conformer à la politique de sécurité définie par le propriétaire ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau et du matériel informatique.

Paraphé : Il est rappelé à cet égard que le titulaire d'un accès à internet en l'espèce, le propriétaire est tenu de sécuriser cet accès afin qu'il ne soit pas utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, sous peine d'engager sa responsabilité pénale.

Cette responsabilité du titulaire de l'accès n'exclut en rien celle de l'utilisateur qui peut se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle) ».

5- NOMBRE D'OCCUPANTS

Dans un même gîte, vous ne pourrez utiliser que la chambre que vous avez réservée, chaque chambre est uniquement réservée pour un ou deux, voire 3 personnes (le cosy uniquement) Les canapés lits seront utilisés moyennant un supplément. En cas de non-respect du nombre d'occupants à l'arrivée, il vous sera demandé le prix de la chambre supplémentaire ou du canapé qui sera utilisé, ainsi que la taxe de séjour. Les draps et linge supplémentaire seront alors fournis.

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur le contrat. Un dépassement peut être accordé par le bailleur : - Pour un bébé / enfant de moins de 3 ans : lit parapluie (prévoir drap housse et couverture) et chaise haute mis à disposition, les enfants utilisant un lit normal seront considérés comme occupants et donc additionnés dans le nombre d'occupants.

Les Locations de Claire

SAS CMI SIRET 818 709 768 000 19 APE 6420 Z N°TVA INTRA FR76 818 709 768
52 Avenue Georges Clémenceau – 63240 Le Mont-Dore

6 – ETAT DES LIEUX ET MENAGE

L'état des lieux et l'inventaire des divers équipements seront faits avec la personne en charge de l'accueil au début et à la fin du séjour. Un document attestant son accord sur le descriptif et l'état des lieux sera à signer à l'arrivée et conservé par la conciergerie. Un inventaire dans l'état descriptif complet lui sera envoyé par mail avant son arrivée. Le locataire dispose de 24h pour signaler toute anomalie avec une fiche de réclamation à sa disposition dans le logement. En cas d'écart, il incombe au locataire de contacter la Conciergerie des locations de Claire, afin de lui donner la fiche et qu'elle puisse le constater et en informer le propriétaire.

A son arrivée, Il vous sera demandé pour ceux qui n'ont pas fait l'empreinte bancaire, un chèque de garantie ménage d'un montant défini dans le contrat : **200€ pour le Cosy de Claire, 140€ pour l'Atelier de Claire et 80€ pour le B3 de Claire.**

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location propre :

- Lits défaits, les sols propres et aspirés, cuisine plans et placards propre, lave- vaisselle , lave- linge , frigo et four vide et propre, vaisselle rangée et plaque ou tout autre électro-ménager nettoyé (grille pain, cafetière ...), poubelles sorties
- Terrasse : table extérieure et barbecue nettoyée

Le ménage de fin de séjour comprend : vitres, poussières, nettoyage des surfaces des différentes pièces. Ainsi, si l'option ménage fin de séjour est souscrite, le locataire, à son départ, s'engage à rendre la « partie cuisine » propre telle qu'il l'aura trouvée à son arrivée (réfrigérateur, plaque de cuisson, four et grilles de hotte nettoyés, poubelle et lave-vaisselle vidés) et s'engage à défaire les lits.

En cas de ménage non fait, constaté lors du Check-Out : la Conciergerie des locations de Claire procédera à l'encaissement sur l'empreinte ou gardera le chèque du ménage. Négligences : partie cuisine non propre, salissures excessives des surfaces...etc...

7 – CONDITIONS DE RESILIATION

Toute réservation effectuée plus de 2 mois à l'avance, peut être annulée par le locataire

- Avant j-30 de l'entrée en jouissance : l'acompte versé sera remboursée par la société SAS CMI déduction des frais de plate-forme de paiement (forfaitaire 1,5%)
- Avant j-20 de l'entrée en jouissance : l'acompte versé est acquis pour la société SAS CMI
- Avant j-10 de l'entrée en jouissance : l'acompte et le solde versés restent acquis au bailleur la société SAS CMI

Pour les courts séjours, et les réservations moins d'un mois avant l'arrivée, la règle est la suivante remboursement si l'option assurance a été coché, auquel cas le délai est indiqué et le montant sera remboursé sur la carte qui a réglé la réservation.

- Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat : passé un délai de 12 heures et sans avis notifié au bailleur, le présent contrat est considéré comme résilié, l'acompte et le solde restent acquis au bailleur et le propriétaire peut disposer de sa location. En cas de nouveau confinement, ou de limitation de déplacement, ou de fermeture des thermes (si réservation pour cure thermale), ou si une personne devant séjourner dans le logement loué est atteinte du Covid-19 (preuve médicale demandée), et, si l'une de ces situations vous empêche de vous rendre au logement loué, l'acompte et le solde vous seront intégralement remboursés. En cas d'annulation de la location par le bailleur, un délai dans un délai identique, sauf accident survenu dans le logement, ce dernier rembourse, au locataire, l'acompte et/ou le solde reçus (déduction de frais de plate-forme)

Les Locations de Claire

SAS CMI SIRET 818 709 768 000 19 APE 6420 Z N°TVA INTRA FR76 818 709 768
52 Avenue Georges Clémenceau – 63240 Le Mont-Dore

8 – INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipée de séjour par le locataire ne relevant pas du cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans le délai précité. Le cas de force majeure est reconnu si le locataire justifie de motifs graves, rendant impossible le déroulement total de la location. Dans ce cas, le bailleur peut procéder à la restitution des sommes déjà versées, correspondant au prorata de la durée d'occupation non effectuée déduction des frais de gestion (conciergerie, gestion, ménage, et pressing)

9 – ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer la location meublée qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).

Une attestation d'assurance doit être fournie au propriétaire avant l'entrée dans les lieux par mail ou courrier.

N°	assurance	Le
Signature du bailleur et mention "lu et approuvé"	signature locataire et mention « lu et approuvé »	

Lu et approuvé

Claire Meunier

Les Locations de Claire

SAS CMI SIRET 818 709 768 000 19 APE 6420 Z N°TVA INTRA FR76 818 709 768
52 Avenue Georges Clémenceau – 63240 Le Mont-Dore